

## Démembrement et assurance

Par **Ben's**, le **21/04/2024** à **07:58**

Bonjour,

Je suis désormais nu-proprétaire et mes parents usufruitiers de biens immobiliers suite à un démembrement fait dernièrement.

(maison secondaire, habitation principale et biens donné à bail).

Le notaire leur a conseillé de revoir leur contrats d'assurance en fonction de ce changement. Ma question est de savoir si mes parents sont dans l'obligation d'effectuer ces modifications et si ils ne le font pas quels sont les risques encourus pour eux et pour moi-même en cas de sinistre ?

Pour information, j'ai fait établir des projets et l'assureur a noté que mes parents étaient désormais locataires et il a également ajouté une clause d'assurance pour le compte du propriétaire...

Merci de vos retours.

Cordialement.

Par **Lorella**, le **21/04/2024** à **11:58**

Bonjour,

A ce que je lis, il faut combiner deux assurances (celle du nu-proprétaire et celle de l'usufruitier) pour protéger le bien :

<https://www.lesfurets.com/assurance-habitation/guide/assurance-habitation-usufruitier>

<https://www.lesfurets.com/assurance-habitation/guide/assurance-habitation-nu-propritaire>